



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 60'000 pour l'achat d'un tracteur pour les travaux de voirie
Préavis municipal n° 2019/01 et Rapport de la Commission technique (amendement)

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Fabrice Guillod et Julien Schwab (Matthieu Tombez étant excusé), s'est réunie le 15 avril 2019 pour l'examen du préavis municipal concernant l'achat d'un tracteur pour les travaux de voirie. A cette occasion, M. Blaise Gaillet, Municipal remplaçant en charge du dossier, nous a apporté des compléments d'informations (en l'absence pour raisons de santé du Municipal Albert Gavillet).

En préambule, la Commission s'étonne qu'il faille déjà remplacer un tracteur acheté neuf en juin 2016 pour CHF 52'900, mais elle ne peut que le constater au vu des raisons évoquées (nombreuses réparations et modèle inadapté).

La Commission a pu prendre connaissance d'un document du Municipal Albert Gavillet présentant un tableau comparatif des offres pour six tracteurs différents provenant de quatre entreprises. Le choix retenu par la Municipalité est le tracteur le meilleur marché (Valtra A114, CHF 52'000), avec prise en compte de la reprise sur le tracteur actuel et du rabais proposé. De plus, ce tableau contient une colonne mentionnant l'avis du service de la voirie sur ces tracteurs, avec la meilleure appréciation (très bon) pour le tracteur choisi. Sur la base de ce document, la Commission des finances, dans son rôle qui lui est attribué, ne pouvait que donner un avis favorable au préavis municipal, laissant le soin à la Commission ad hoc de prendre position sur les éléments techniques.

En date du 18 avril 2019, la Commission des finances a été informée par la Commission technique des résultats de leurs investigations et de leur décision de présenter un amendement pour l'achat d'un autre tracteur (John Deere) pour un montant de CHF 105'000 (cf. rapport de la Commission technique). Pour permettre au Conseil communal de se déterminer en toute connaissance de cause le 30 avril 2019, la Commission des finances a décidé de prendre également position sur cette proposition dans ce présent rapport.

Pour la Commission des finances, le prix d'achat n'est pas le seul critère de décision, c'est surtout et avant tout que le service de la voirie dispose d'un tracteur adapté pour toutes ses missions. La Commission des finances a pu prendre connaissance de l'offre et sur la base du rapport de la Commission technique, elle donne un avis favorable à l'amendement proposé.

En dernier point, la Commission des finances constate qu'une partie des données présentes sur le document remis le 15 avril 2019 semblent diverger des informations recueillies par la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances prend position de la manière suivante :

- Elle donne un avis favorable à l'amendement de la Commission technique, à savoir d'accorder un crédit de CHF 105'000 pour l'achat d'un tracteur John Deere 5125R.
- Elle s'abstient sur le préavis municipal, à savoir d'accorder un crédit de CHF 60'000 pour l'achat d'un tracteur.
- Elle propose de financer la variante retenue par le Conseil communal par la trésorerie courante.
- Elle propose d'amortir cet investissement de manière linéaire sur 10 ans, à partir de 2020.

La Commission des finances

Salavaux, le 23 avril 2019

Yves Amiet

Jacques Loup

Fabrice Guillod

Julien Schwab